Loi constitutionnelle de 1982

Dans la déclaration liminaire, on rejette aussi la possibilité d'avoir dans notre pays des enclaves souveraines complètes isolées du reste du pays, ce qui n'est pas réaliste, c'est évident. Cette soution n'offre pas vraiment d'espoirs aux autochtones. Leur véritable espoir, c'est de devenir des partenaires à part entière au sein de la Confédération. Par conséquent, le premier ministre a dit qu'il s'agissait d'une solution se situant entre l'assimilation, qu'il faut rejeter complètement, et autre chose, la souveraineté, qui n'est pas réaliste du tout, ce qui revient à regarder le monde avec des lunettes roses.

Permettre aux peuples autochtones de devenir des partenaires à part entière dans la Confédération, cela veut dire également que l'on cessera d'adopter une attitude paternaliste à l'égard de ces peuples, comme si leurs affaires devaient être gérées par quelqu'un d'autre. Il faudra tout un ministère de personnes bien intentionnées qui vont veiller à ce que les Indiens ne soient pas éloignés de leurs terres, à ce qu'ils soient capables de gérer leurs caisses et à ce qu'on leur distribue des sommes qu'ils soient capables de gérer, de veiller à ne pas encourager activement l'indépendance par le biais du développement économique; vaut-il mieux distribuer de l'argent au compte-gouttes et tenir un demi-million de personnes ou plus sous le joug du gouvernement du Canada par l'assistance sociale? Le fait de devenir partenaires à part entière au sein de la Confédération signifiera la fin de tout cela. C'est l'aube d'un temps nouveau.

Le premier ministre a également dit très clairement dans sa déclaration, faisant écho à des propos que les parlementaires entendent depuis longtemps, que le point culminant de cette affaire viendra lorsque, à un certain point des discussions constitutionnelles, dans quelques années, nous reconnaîtrons le droit des autochtones, Indiens, Inuits et Métis, de s'occuper eux-mêmes de leurs propres affaires.

Le groupe de travail espère définir à l'intention du Parlement et expliquer aux Canadiens ce que signifie le fait pour les autochtones de se gouverner eux-mêmes. Nous insistons sur le fait que cela signifie avant tout qu'ils feront partie intégrante de la Confédération canadienne. Ils participeront, de concert avec les premiers ministres des provinces, les dirigeants des gouvernements territoriaux, le ministre de la Justice et le premier ministre du Canada, à des conférences au cours desquelles sera précisé leur avenir.

## • (1810)

Je tiens à faire remarquer, monsieur le Président, qu'il ne faudra pas se contenter de définir cet avenir en fonction de cet accord admirable, mais qui ne constitue qu'un premier pas. Je félicite le ministre de la Justice (M. MacGuigan) et je partage les sentiments de tous les députés à la Chambre qui l'ont félicité de son excellent travail lors de cette conférence, mais il ne s'agit que d'un début. La prochaine étape doit consister à reconnaître la capacité des autochtones de gérer leurs propres affaires. En même temps, monsieur le Président, il faudra leur accorder les moyens économiques leur permettant de se gouverner eux-mêmes.

Aux termes de l'article 36, aux Parties I et II de la constitution, les provinces disposent des assises économiques leur permettant d'administrer les affaires à l'intérieur de leur champ

de compétence. Il faudra prendre des mesures semblables, monsieur le Président, lorsque nous accorderons aux Indiens la faculté de se gouverner. Il ne serait pas satisfaisant de se contenter d'inscrire ce droit dans la constitution et de perpétuer les arrangements actuels de dépendance. Nous devons suivre l'exemple établi par l'entente que nous avons conclue avec les gouvernements provinciaux en reconnaissant les autochtones comme une entité dont nous négocierons la compétence et en leur fournissant les ressources économiques qui leur permettront de réaliser leur propre destinée, d'établir leurs priorités et de se doter de la forme de gouvernement qu'ils ont toujours souhaité avoir, mais dont ils sont privés depuis des siècles à cause de la domination d'un niveau de gouvernement sur les leurs.

Je termine, monsieur le Président, en disant tout simplement que nous pouvons à mon avis voir dans cette résolution un début remarquable et étonnant, et je félicite le ministre de la Justice et le gouvernement du Canada de nous avoir mis sur la bonne voie. Je suis impatient de voir où nous mènera ce processus au cours de la prochaine décennie et au-delà.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je ne vais pas prolonger le débat encore bien longtemps, mais en ma qualité de représentant des réserves de Sarcee, Stony et de Blackfoot, je tiens à faire deux ou trois observations en cette occasion historique.

Comme l'ont dit bien des députés, c'est un début, et rien d'autre. C'est le début des négociations et j'aimerais faire quelques suggestions sur leur poursuite.

Lorsque j'étais à la tête du ministère de la Voirie en Alberta, j'ai eu à négocier un droit de passage pour la route trans-canadienne à travers la réserve des indiens Stony. J'ai passé de nombreuses heures à écouter parler les chefs âgés et les membres des conseils de bande. Une des choses que j'ai gardées à l'esprit, c'est qu'à maintes et maintes reprises, les chefs âgés ont décrit, parfois dans leur propre langue dont on devait me faire l'interprétation et parfois en bon anglais, à quel point les Blancs les avaient trompés. C'était là le plus gros obstacle à surmonter. Ils avaient appris à ne pas croire les Blancs parce qu'ils avaient été grugés si souvent.

Je tiens à dire à ceux qui sont maintenant chargés des négociations que nous devons être honnêtes avec nos amis Indiens, avec nos amis Métis et avec nos amis Inuit. Les Blancs les ont déjà trop trompés pour les exploiter. L'honnêteté doit présider à la négociation des nouveaux rapports que nous voulons établir avec les autochtones du Canada.

Je me souviens d'un chef qui devait avoir 90 ans. Sa mémoire était phénoménale. Je pense qu'on l'appelait le chef Peau-de-bison. C'était un homme très religieux que les Mac-Dougall avaient converti autrefois. Il était heureux dans la vie, mais si quelque chose l'irritait, c'était de voir les Blancs le traiter de haut. On ne l'a jamais traité en égal. Nous allons devoir reconnaître que les Indiens, les Métis et les Inuit, quelle que soit leur culture, ont été créés par le même Dieu que nous. Ils saignent autant que nous quand ils se blessent. Leurs femmes pleurent aussi à la mort d'un enfant. Nous devons les traiter d'égal à égal.